



PREMIER MINISTRE



## **RAPPORT :**

**CONCOURS EXTERNE**

**CONCOURS INTERNE**

**TROISIEME CONCOURS**

**ANNEE 2007**

**Présenté par Yves MANSILLON**

**Président des Jurys**

ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION

1, rue Sainte Marguerite - F - 67080 Strasbourg Cedex - Tél. + 33 (0)3 88 21 44 44 - Fax. + 33 (0)3 88 21 44 59

2, avenue de l'Observatoire - F - 75272 Paris Cedex 06 - Tél. + 33 (0)1 44 41 85 00 - Fax. + 33 (0)1 44 41 85 29

[www.ena.fr](http://www.ena.fr)

Ce rapport, présenté par le président des trois jurys (dont la composition figure en annexe), est nourri par les contributions des membres des jurys, que l'on retrouvera classées par concours et par épreuve dans une deuxième partie (épreuves écrites) et une troisième partie (épreuves orales).

Pour sa première partie, j'ai retenu la même structure que les deux années précédentes, ce qui facilitera rapprochement et comparaisons : après les observations générales et les données statistiques, viendront les analyses et les remarques concernant les épreuves écrites, puis celles concernant les épreuves orales.

\*

La préparation puis le déroulement du concours constituent une opération lourde – habituelle, puisque répétée chaque année, pour les services de l'école – mais que chaque nouveau jury (dont la composition change tous les ans) a à découvrir.

Il m'a donc été précieux de pouvoir bénéficier de l'expérience des deux précédents Présidents des Jurys, Madame GISSEROT et Monsieur AUVIGNE, qui ont bien voulu me communiquer informations et conseils utiles ; je les en remercie de nouveau.

Il a également été utile que certains membres du jury aient déjà une certaine connaissance du processus pour avoir été antérieurement correcteurs ou membre d'un des jurys ; il me semblerait opportun que l'Ecole systématise cette formule en désignant chaque année une partie de chaque jury parmi des personnes déjà « amarignées ».

Enfin, les jurys ont apprécié de pouvoir, lorsqu'ils l'estimaient nécessaire, recourir aux connaissances et à la pratique des services de l'Ecole : M DORANDEU, Directeur des études, Mme ALLIAUME, Chef du service des concours, et leurs collaboratrices leur ont apporté leur appui et facilité l'exercice, en toute indépendance, de leurs responsabilités.

Nous avons pu travailler ainsi dans les meilleures conditions ; je veux remercier tous les membres des jurys pour la part qu'ils ont prise à ce travail collectif et en particulier les deux assesseures, Mesdames Danielle COMTET et Gwénaële CALVES, avec qui nous avons constitué le « noyau commun » des trois jurys.

Le travail de préparation a commencé dès fin Avril avec les séances successives de choix des sujets. Bien que le transfert de l'ENA à Strasbourg soit acquis au moment où commencent nos travaux, nos réunions se sont tenues pour la plupart à Paris, dans l'antenne de l'Ecole Avenue de l'Observatoire, seules quelques réunions d'arbitrage se tenant à Strasbourg. De même, les réunions pour l'admissibilité et in fine pour l'admission se sont tenues à Paris, où ont eu lieu les épreuves orales de mi-October à mi-Décembre ; c'est le Service des concours qui a donc supporté pour l'essentiel les contraintes de cette double localisation, et les a surmontées puisque nous n'avons eu à déplorer aucun incident.

\*

\*\*

Statistiques: admis aux trois concours 2007							
Année	Places offertes		Inscrits	Présents 1 <sup>ère</sup> épreuve	Admissibles	Reçus	Taux de sélectivité
1988 (externe)	42	84	1532	621	77	42	1/15
(interne)	42			470	73	42	1/11
1989 (externe)	48	96	1161	487	94	48	1/10
(interne)	48			290	99	48	1/6
1990 (externe)	49	98	1218	511	108	49	1/10
(interne)	49			245	98	49	1/5
1991 (externe)	45	100	1454	545	97	45	1/12
(interne)	45			278	92	45	1/6
(3 <sup>ème</sup> concours)	10			98	32	10	1/10
1992 (externe)	48	106	1313	530	96	48	1/11
(interne)	48			271	96	48	1/6
(3 <sup>ème</sup> concours)	10			90	22	10	1/9
1993 (externe)	49	106	1592	595	100	49	1/12
(interne)	49			271	96	49	1/6
(3 <sup>ème</sup> concours)	8			110	20	8	1/14
1994 (externe)	48	104	1674	678	100	49	1/14
(interne)	48			258	98	46	1/5
(3 <sup>ème</sup> concours)	8			95	23	9	1/12
1995 (externe)	47	104	1921	711	98	47	1/15
(interne)	47			254	86	47	1/5
(3 <sup>ème</sup> concours)	10			106	24	10	1/11
1996 (externe)	50	100	1885	722	101	51	1/14
(interne)	42			261	78	40	1/6
(3 <sup>ème</sup> concours)	8			109	22	9	1/14
1997 (externe)	50	100	1791	707	102	50	1/14
(interne)	41			220	78	41	1/5
(3 <sup>ème</sup> concours)	9			93	22	9	1/10
1998 (externe)	55	110	1573	577	107	55	1/10
(interne)	44			237	81	44	1/5
(3 <sup>ème</sup> concours)	11			86	21	11	1/8
1999 (externe)	55	110	1520	494	110	55	1/9
(interne)	44			253	87	44	1/6
(3 <sup>ème</sup> concours)	11			112	25	11	1/10
2000 (externe)	60	120	1616	549	119	60	1/9
(interne)	48			295	92	48	1/6
(3 <sup>ème</sup> concours)	12			112	27	12	1/9
2001 (externe)	60	120	1763	614	120	60	1/10
(interne)	48			303	102	44	1/7
(3 <sup>ème</sup> concours)	12			115	32	14	1/8
2002 (externe)	58	116	1566	608	117	58	1/10,5
(interne)	47			307	95	47	1/6,5
(3 <sup>ème</sup> concours)	11			93	25	11	1/8,5
2003 (externe)	50	100	1725	741	101	50	1/15
(interne)	41			334	85	41	1/8
(3 <sup>ème</sup> concours)	9			87	19	9	1/10
2004 (externe)	48	95	1745	698	96	45	1/15
(interne)	38			346	77	37	1/9
(3 <sup>ème</sup> concours)	9			96	18	9	1/10
2005 (externe)	45	90	1756	664	90	45	1/14
(interne)	36			386	72	36	1/10
(3 <sup>ème</sup> concours)	9			89	18	9	1/10
2006 (externe)	45	90	1597	630	92	45	1/14
(interne)	36			355	70	36	1/9
(3 <sup>ème</sup> concours)	9			79	19	9	1/9
2007 (externe)	40	80	1588	609	81	41	1/15
(interne)	32			332	65	31	1/10
(3 <sup>ème</sup> concours)	8			85	16	8	1/10

I Observations d'ensemble.

## A) Informations générales et données statistiques.

- 1) Le nombre de postes à pourvoir a continué à décroître puisqu'il a été fixé à 80 par un arrêté ministériel publié à la veille seulement des épreuves écrites (120 en 2000, 100 en 2003, 95 en 2004, 90 en 2005 et 2006). Ces 80 postes se répartissent ainsi entre les trois concours :

Concours externe : 40

Concours interne : 32

Troisième concours : 8

Le jury, usant de la possibilité qui lui est donnée par les textes, a reporté un poste du concours interne vers le concours externe ; il a en outre été établi pour chaque concours une liste complémentaire dont la longueur a été déterminée par le souci de ne pas traiter différemment des candidats séparés par un faible écart de points.

- 2) Le nombre d'inscrits baisse (très légèrement) pour la troisième année consécutive, mais il est difficile d'en tirer une conclusion, car d'une part il est globalement peu différent de ce qu'il était il y a moins de 10 ans ou il y a une quinzaine d'années, d'autre part les évolutions sont différentes d'un concours à l'autre.

Comme les années précédentes – et comme dans tous les concours – le nombre de présents lors de la première épreuve écrite fait apparaître une déperdition substantielle par rapport au nombre d'inscrits (de 31% pour le concours interne à 38 % pour le concours externe). On constate encore quelques défections entre la première et la dernière épreuve écrite ; en revanche il n'y en aura aucune parmi les admissibles qui passeront tous la totalité des oraux.

- 3) Le taux de sélectivité est élevé : environ 1/15 pour le concours externe, et 1/10 pour les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> concours, et reste aux meilleurs niveaux de ces dernières années.
- 4) L'âge moyen des candidats admis reste le même que les années précédentes pour le premier concours (24 ans), mais baisse légèrement pour le 2<sup>ème</sup> concours (32 ans) et notablement pour le 3<sup>ème</sup> (34 ans).

L'écart des âges entre le plus jeune des candidats et le plus âgé est de 21 à 26 ans pour le 1<sup>er</sup> concours (22-27 en 2006) ; de 26 à 40 pour le 2<sup>ème</sup> (29-40), de 32 à 37 pour le 3<sup>ème</sup> (32-44).

### Evolution de la moyenne d'âge des admis aux trois concours

	Troisième concours	Concours interne	Concours externe
2002	38	34	24
2003	36	33	23
2004	36	32	23
2005	36	33	24
2006	37	33	24
2007	34	32	24

Cette évolution est à rapprocher de l'importante proportion des candidats reçus dès leur première présentation au concours : 19 sur 41 pour le 1<sup>er</sup> concours, 22 sur 31 pour le 2<sup>ème</sup>, 6 sur 8 pour le 3<sup>ème</sup>.

- 5) La proportion de femmes parmi les candidats admis continue à connaître de fortes fluctuations d'une année à l'autre. Si l'on met à part le 3<sup>ème</sup> concours, les statistiques portant sur de faibles chiffres ne permettant pas d'interprétation valable, on constate que, pour les deux autres, cette proportion n'a été dépassée qu'une fois au cours des cinq dernières années et se situe à un niveau très significatif : plus de 35% pour le 2<sup>ème</sup> concours, plus de 40% pour le 1<sup>er</sup>.

On relèvera aussi avec intérêt que, pour le 2<sup>ème</sup> concours, cette proportion a connu une forte évolution de l'admissibilité (27,7%) à l'admission (35,5%).

Statistiques: admis troisième concours 2007			Statistiques: admis concours interne 2007			Statistiques: admis concours externe 2007		
<b>Taux de féminisation</b>			<b>Taux de féminisation</b>			<b>Taux de féminisation</b>		
Pour mémoire: % féminisation sur le nombre d'inscrits: 25,8 (33 femmes sur 128 inscrits) En 2006: 29,83 %			Pour mémoire: % féminisation sur le nombre d'inscrits: 35,5 (170 femmes sur 479 inscrits) En 2006: 28,4 %			Pour mémoire: % féminisation sur le nombre d'inscrits: 45,7 (449 femmes sur 981 inscrits) En 2006: 45,4 %		
% féminisation sur le nombre de présents à la dernière épreuve: 22,25 (18 femmes sur 80 présents) En 2006: 30,76 %			% féminisation sur le nombre de présents à la dernière épreuve: 34,16 (110 femmes sur 322 présents) En 2006: 29,2 %			% féminisation sur le nombre de présents à la dernière épreuve: 45,9 (269 femmes sur 586 présents) En 2006: 42,3 %		
<b>Troisième concours</b>			<b>Concours interne</b>			<b>Concours externe</b>		
<b>Etat dossier</b>			<b>Etat dossier</b>			<b>Etat dossier</b>		
Année	admissible	admis	Année	admissible	admis	Année	admissible	admis
2002	28,57%	54,55%	2002	37,50%	31,91%	2002	37,29%	36,21%
2003	10,00%	22,22%	2003	45,45%	31,71%	2003	43,14%	26,00%
2004	44,44%	0,00%	2004	40,00%	29,73%	2004	39,22%	22,22%
2005	44,44%	33,33%	2005	37,84%	47,22%	2005	47,83%	44,44%
2006	36,84%	33,33%	2006	25,71%	30,56%	2006	35,87%	24,44%
2007	6,25%	12,50%	2007	27,69%	35,48%	2007	44,44%	41,46%

- 6) A plusieurs autres égards, l'image convenue de « l'énarque », fils de la haute bourgeoisie (ou de hauts fonctionnaires) né dans les beaux quartiers de Paris et sortant de Sciences Po, à supposer qu'elle ait été un jour parfaitement exacte, ne correspond plus à la réalité.

Sur 162 admissibles, une demi-douzaine, si l'on se réfère au patronyme, pourraient être fils ou fille de hauts fonctionnaires,

35% des admis sont nés dans la région parisienne (ce qui n'est pas nécessairement Paris !), la proportion variant peu d'un concours à l'autre : 3 sur 8 pour le 3<sup>ème</sup> concours, 11 sur 31 pour le 2<sup>ème</sup>, 14 sur 41 pour le 1<sup>er</sup>.

Les autres aspects définissant l'origine des candidats seront examinés concours par concours, compte-tenu des caractéristiques particulières de chacun.

- 7) Sont admis au 3<sup>ème</sup> concours : quatre anciens élèves d'écoles de commerce (1 HEC, 2 ESSEC, 1 Sup de Co Toulouse), trois ingénieurs et un diplômé de l'Ecole du Louvre.

Quatre exerçaient ou avaient exercé des fonctions de consultant (dont une a été reçue récemment au concours d'Administrateur territorial), deux des fonctions techniques ou technico-commerciales, deux travaillaient dans des associations à vocation médico-sociale.

Cinq candidats avaient suivi la préparation de l'IGPDE, deux celle de l'IEP de Grenoble ; un n'en avait suivi aucune.

- 8) Pour le concours interne, quatre candidats n'ont suivi aucune préparation (mais en avaient parfois bénéficié lorsqu'ils avaient tenté le concours externe quelques années auparavant) ; vingt-sept ont suivi une préparation : 18 soit 2 sur 3 d'entre eux à l'IGPDE, les autres dans un IEP (1 à Paris, les autres en province).

A noter que cinq candidats ont le diplôme de l'IEP de Paris ou, pour un d'entre eux, y a passé le master après un début d'études supérieures en province.

Relevons que tous les candidats admis ont au moins un diplôme de l'enseignement supérieur, et sont fonctionnaires ou contractuels de catégorie A, ce qui n'était peut-être pas l'objectif des pères fondateurs de l'Ecole en prévoyant un concours permettant la promotion interne des fonctionnaires ; parmi les admissibles, un seul appartenait à un corps de catégorie C.

Selon l'administration d'origine, l'Education Nationale arrive en tête (8 admis), même si son poids est moindre que certaines années ; on compte sept agrégés et – ce qui ne coïncide pas toujours – trois anciens normaliens (2 ENS Ulm, 1 ENS St Cloud). Viennent ensuite les Affaires Sociales (5), l'Economie et les Finances (3 Inspecteurs des Douanes ou du Trésor). Le contingent de la fonction publique territoriale est important : 6, dont 4 de la Ville de Paris.

- 9) Les 41 candidats admis au concours externe – traditionnellement le plus « parisien » – ont des origines géographiques assez diversifiées<sup>1</sup> puisque 9 d'entre eux ont fait leurs études jusqu'au niveau du baccalauréat en province, que 7 autres y ont également fait leurs études supérieures, 2 autres enfin accomplissant l'essentiel de leurs études à l'étranger. Il est à signaler que pour la deuxième fois, je crois, l'Ecole comptera un élève de nationalité étrangère, en l'occurrence une Allemande.

Les études antérieures sont très diverses : littéraires, économiques, juridiques, scientifiques ou même artistiques, et on peut distinguer quelques groupes : il y a 12 normaliens (dont 10 ENS Ulm), 5 anciens élèves d'écoles de commerce (2 HEC, 2 ESSEC, 1 ESCP), 3 ingénieurs (2 polytechniciens, 1 ingénieur civil des Mines).

*Cette diversité des formations d'origine, beaucoup plus marquée qu'elle ne l'était autrefois, est en soi heureuse ; elle a en revanche une conséquence*

---

<sup>1</sup> Ces statistiques ne sont pas nécessairement exhaustives car elles sont établies à partir des fiches remplies librement par les candidats en vue de l'oral d'entretien – et qui sont donc renseignées de façon hétérogène.

*défavorable : la grande faiblesse en droit de bon nombre de candidats qui ne maîtrisent pas les bases, les notions fondamentales ; cela se constate aussi bien dans les épreuves de droit public que dans les autres matières où ces principes et concepts de base sont indispensables.*

*Le phénomène est si prononcé que l'Ecole doit, me semble t-il, en tirer la conclusion en adaptant les programmes de la première partie de la scolarité ; dans un Etat de droit, les hauts fonctionnaires, quel que soit leur domaine d'activité, ne peuvent pas ignorer les principes généraux de droit.*

La situation des Instituts d'Etudes Politiques mérite d'être affinée. Il n'y a que – j'insiste sur cette restriction – 9 admis ayant suivi le cursus complet d'un IEP (6 IEP Paris, 3 de province).

C'est d'une autre façon que Sciences Po retrouve une part – importante il est vrai – de son influence : 26 autres admis l'ont rejoint après des études antérieures très diverses pour y préparer en deux ans son Master.

Les mêmes pour une grande part (22) y ont suivi la préparation ENA, 2 admis ayant préparé dans un IEP de province, et 4 dans une Université, tandis que 10 étudiants n'avaient suivi aucune préparation, se présentant en général dans la foulée du dernier diplôme obtenu.

Une autre caractéristique me semble mériter d'être signalée : pratiquement les trois quarts des nouveaux élèves ont une expérience de l'étranger qui ne se résume pas à quelques voyages touristiques : outre les quelques-uns qui y ont fait stages ou séjours de plus de deux mois, plus de 25 d'entre eux y ont vécu, étudié (Erasmus, bien sûr) ou travaillé pendant des périodes d'un an ou plus.

La même proportion a effectué un ou plusieurs stages, d'une durée significative, qui soit révèlent leur intérêt antérieur pour la fonction publique, soit ont fait naître leur motivation.

Dans les deux cas, ces expériences ont à l'évidence contribué à enrichir la personnalité et à forger la maturité des candidats, parfois de façon remarquable.

\*

## B) Les épreuves écrites.

### 1) Elaboration des sujets

Le choix des sujets s'est opéré au cours de plusieurs réunions successives de chaque jury de fin Avril à la fin Juin : à partir de la proposition de plusieurs thèmes, et grâce à une large discussion, le jury a choisi une question, puis sa formulation précise, et a examiné la liste des pièces constituant le dossier joint lorsqu'il y en a un ; à cet égard, afin d'éviter les dossiers trop volumineux, un plafond de 30 pages a été fixé et chaque auteur de sujet a fait l'effort de le respecter. Il a également été retenu pour chaque matière un sujet de substitution en cas d'incident.

Ce travail devait tenir compte de quelques contraintes évidentes, telles que ne pas reprendre des questions déjà posées les années précédentes et respecter les programmes des épreuves ; sur ce dernier point je remarque que ceux-ci mériteraient d'être revus car, dans quelques disciplines, ils ne tiennent pas compte de certaines évolutions récentes et cela limite de façon regrettable le champ des possibilités.

Sur le fond, les trois jurys ont recherché des sujets ne comportant aucun piège mais sélectifs ; ont donc été évités les sujets de type « questions de cours » et recherchés des sujets « transverses », nécessitant de mobiliser des connaissances relevant de différents domaines, dépassant le plus souvent le cadre hexagonal pour faire appel à des comparaisons internationales ou du moins européennes, et exigeant de faire appel à la réflexion.

Cela est vrai naturellement pour les épreuves de type dissertation, mais aussi pour les notes à partir d'un dossier : celui-ci est conçu pour apporter des éléments d'information au candidat, mais il reste nécessaire d'articuler ceux-ci avec ses connaissances de base et d'apporter ses propres réponses à la question posée.

Comme tous les jurys précédents, redisons que, pour l'épreuve de culture générale des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> concours, le dossier « mis à la disposition des candidats » doit disparaître ; cette formulation ambiguë montre bien que son rôle est incertain ; censé aider les candidats, il semble souvent les perturber – ou les tromper quant à ce qui est attendu d'eux.

Il apparaît enfin que la diversité des options pour la cinquième épreuve du concours externe (11 matières et 14 langues) est excessive et le volume de travail nécessité est, dans certains cas, disproportionné par rapport au nombre de candidats choisissant l'option.

## 2) Déroulement des épreuves

L'organisation matérielle du concours a été très satisfaisante et n'a subi aucun incident ; il faut en rendre hommage au personnel administratif de l'Ecole et au personnel chargé de la surveillance qui ont parfaitement géré les choses.

Au moins un membre du jury et le président trois fois sur cinq ont été présents au commencement des épreuves pour ouvrir et vérifier les sujets ; l'énoncé de ceux-ci n'a que très rarement suscité des questions de candidats.

Les retards étaient tolérés dans la limite d'un quart d'heure (éventuellement jusqu'à une demi-heure sur présentation d'une excuse valable) ; cette règle n'a eu que peu d'occasions de s'appliquer. Il est évident que le temps de retard s'imputait sur la durée de l'épreuve.

## 3) Correction des épreuves.

La double correction est systématique.

Les deux correcteurs d'une même copie ont pratiquement toujours trouvé un accord sur une note commune, le président n'ayant eu à arbitrer entre eux qu'une fois.

En revanche, le jury a estimé nécessaire dans un souci d'équité de procéder dans quelques cas à une harmonisation des notes entre deux « binômes » de correcteurs ou entre deux matières à option d'une même épreuve ; il l'a fait lorsqu'apparaisaient des écarts significatifs entre les notes médianes ou moyennes des deux groupes ; en outre, dans chaque cas, le président et les assesseurs avaient préalablement pris soin de procéder à la lecture d'un certain nombre de copies pour bien prendre la mesure du problème.

Comme cela est traditionnel, le seuil d'admissibilité a été fixé à un niveau tel que le nombre des admissibles soit proche du double du nombre des postes à pourvoir.

#### 4) Le niveau des copies.

On trouvera dans la deuxième partie les analyses des membres de jury responsables de chaque matière ; cela me dispense de présenter des observations particulières. Je n'évoquerai pas non plus les questions de pure forme, d'orthographe ou de présentation, bien qu'elles soient importantes car des défauts trop marqués pénalisent inévitablement leur auteur, alors que se sont les plus faciles à éviter.

Je présenterai donc un certain nombre de remarques de fond, qui constituent autant de recommandations.

- La première chose que l'on attend du candidat est qu'il cerne le champ du sujet à traiter le plus exactement possible, de façon à éviter le hors-sujet, mais à ne pas en oublier une partie. Cela doit être explicite, et apparaître dans l'introduction. Cela ne peut se faire sans une analyse précise des termes du sujet, qui permet d'éviter les erreurs majeures ; pour prendre comme exemple un seul sujet : la « construction européenne » n'est pas la seule construction communautaire et le droit public n'est pas le seul droit administratif.
- Le candidat doit dégager ensuite la problématique et y répondre en développant un raisonnement construit et articulé : la réponse à la question posée ne peut être la juxtaposition statique de parties analytiques ou descriptives.
- Le plan du devoir doit correspondre à ce cheminement de la pensée.

Pour une dissertation, le nombre de parties est nécessairement limité, faute de quoi, il révèle le plus souvent que le travail d'analyse puis de réflexion n'a pas été poussé assez loin. Mais le plan en deux parties n'est pas une règle absolue ! On a vu trop souvent que s'imposer cette solution, lorsqu'elle n'est pas en adéquation avec les étapes de la démonstration que l'on veut mener, aboutit à un plan artificiel et déséquilibré. Les correcteurs, même lorsqu'ils sont d'anciens élèves de Sciences Po, sont tout à fait prêts à accepter un plan en trois parties s'il apparaît cohérent avec le raisonnement suivi.

Pour une note administrative, et en fonction de la complexité du sujet, il est admissible que le nombre de parties soit plus élevé, dès lors que cela correspond à la structure du raisonnement.

- Le plan, on l'a compris, est un plan d'idées et non une succession de mots ou de formules, ni une opposition de termes mécanique et artificielle. Il doit être apparent dans son annonce initiale, à la fin de l'introduction, et se retrouver facilement dans le

corps du devoir lorsque l'on parvient à une nouvelle partie ; cela ne signifie pas qu'il faut reprendre à l'identique des phrases entières, surtout si elles sont longues, car ce procédé devient rapidement pesant.

- Le raisonnement suivi doit être argumenté et illustré et ne pas rester abstrait ; on attend donc ici que le candidat mobilise ses connaissances à l'appui de son discours. C'est vrai aussi pour l'épreuve sur dossier : même pour les questions les plus précises, le candidat ne doit pas se contenter des documents joints ; il doit montrer qu'il resitue le problème particulier dans un contexte plus général et donc qu'il possède bien les connaissances générales que l'on attend de lui. Or trop souvent celles-ci apparaissent ponctuelles et superficielles : on a l'impression de relire des « fiches » (et parfois toute la fiche, même si cela conduit à sortir de la question posée) ; on attend que ces connaissances soient véritablement intégrées, maîtrisées pour être utilisées à bon escient. Si elles ne le sont pas, c'est le plus souvent parce que manquent les données de base qui pourraient structurer ces connaissances éclatées ; les observations propres à chacune des épreuves en fournissent maints exemples : méconnaissance des principes juridiques fondamentaux, ignorance des grandes théories économiques ou de concepts économiques essentiels, manque de connaissances sur les procédures ou les grandes politiques communautaires, incompréhension des notions de base en matière sociale ou en matière de finances publiques, ...
- Il est bien de montrer par des exemples adaptés que l'on se tient informé de l'actualité ; mais il faut éviter deux écueils :
  - Se limiter à cela, au risque de donner un ton journalistique à son devoir. Il faut aussi replacer la question dans une perspective historique et citer les grandes étapes qui ont marqué son évolution.
  - Rester hexagonal, alors que l'on attend des candidats qu'ils soient ouverts à l'évolution du monde et en particulier qu'ils soient capables, sur les grands sujets, de faire des comparaisons avec les Etats européens, leur situation, leurs politiques.
- On attend enfin que la copie fasse apparaître la réflexion personnelle du candidat, son esprit critique, sa capacité à s'engager, à justifier sa position. C'est vrai pour toutes les matières ; ça l'est naturellement plus particulièrement pour l'épreuve de culture générale et, même si pour les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> concours un dossier est fourni, il ne s'agit pas de faire une note de synthèse mais bien de répondre à une question par une prise de position personnelle. De même, et c'est pourquoi les correcteurs critiquent si souvent leur usage abusif, les citations ne sont intéressantes que si elles s'insèrent dans un discours et viennent à son appui, non si elles apparaissent comme un substitut à la réflexion et à l'avis personnel.
- Il faut pour terminer revenir, comme l'ont fait tous mes prédécesseurs, sur les exigences de cet exercice trop souvent mal compris qu'est la note administrative.

La question posée met le candidat en situation : il est un administrateur qui rédige un document destiné à un décideur. Cela détermine :

- ce que n'est pas la note : un résumé du dossier ou une note de synthèse se bornant à décrire l'état des lieux, une dissertation à caractère académique,

- et ce qu'elle doit être : à partir d'une brève présentation des faits et du droit, un document à caractère opérationnel qui présente les diverses options possibles avec leurs avantages et inconvénients, qui fait une ou des propositions argumentées, appuyées sur des éléments concrets et qui, sans rester au niveau des principes, ne néglige pas les modalités pratiques (par exemple le calendrier).

S'il ne fallait retenir qu'une idée : la note administrative est une étape préparatoire à la décision, elle ne se conçoit donc pas sans proposition.

### C) Les épreuves orales

On trouvera dans la troisième partie les extraits essentiels des observations formulées par les membres des jurys à propos des différents oraux « techniques », mes remarques ne porteront donc que sur l'oral d'entretien.

#### - L'objectif de l'oral d'entretien

Celui-ci a pour but, selon les textes, d'apprécier la personnalité et la motivation des candidats ; comme leurs prédécesseurs, les trois jurys ont donc considéré que cet oral – dont le coefficient tient une place importante dans le total des notes – avait pour objectif de juger l'aptitude des candidats à entrer au service de l'Etat.

Certains membres du jury récusait l'idée d'entretien d'embauche ou de recrutement, considérée comme convenant mieux à l'entreprise qu'à la fonction publique ; mais tous étaient conscients qu'il s'agissait de vérifier que les personnes présentes devant eux étaient aptes à exercer demain des responsabilités publiques – et peut-être après-demain pour certaines d'entre elles de hautes responsabilités.

Cela suppose donc un solide socle de connaissances dans les matières de base, une culture générale diversifiée jointe à la curiosité d'esprit permettant d'être sensible aux évolutions du monde et de les comprendre, un intérêt pour la chose publique et une capacité d'engagement, la capacité à se passionner mais aussi la pondération dans le jugement. Bref dans l'idéal, il faut toutes les qualités plus une.

Est-ce à dire que le jury a un modèle unique ? Bien évidemment non. A la fois parce que les jurys regroupent des personnalités d'origines, d'expériences et de conceptions très différentes – et parce que chacun de nous avait présentes à l'esprit les quelques considérations suivantes :

- Dès la sortie de l'Ecole, les corps auxquels destine l'ENA présentent une grande diversité.
- Au sein d'un même corps, on peut et on doit pratiquer successivement un large éventail de métiers.
- Enfin, tous les corps de la fonction publique connaîtront, dans les 10, 20 ou a fortiori 40 ans à venir, de fortes évolutions et probablement même de grandes mutations.

Ce que les jurys ont recherché c'est donc non pas l'uniformité mais la diversité dans la qualité.

- Son déroulement.

Les entretiens se sont toujours déroulés selon le même schéma général : pour chaque candidat, un membre du jury était désigné à tour de rôle (sauf le Président) comme observateur et ne posait aucune question, pouvant se consacrer exclusivement à l'écoute de l'entretien ; c'était lui, lorsque venait le moment de la délibération, qui intervenait en premier en présentant son analyse.

Le président ouvrait l'entretien en demandant au candidat de se présenter, d'exposer ses études et ses activités jusqu'à ce jour, d'indiquer les enseignements qu'il en avait tirés, enfin de préciser pourquoi il se présentait à ce concours, tout cela en dix minutes maximum ; cet exposé terminé, venaient les questions, d'abord pour faire préciser ou approfondir les points évoqués dans cet exposé, ensuite pour en aborder d'autres.

Le jury s'est voulu attentif et bienveillant, conduisant non pas un interrogatoire mais bien un échange serein, mettant le candidat en confiance et lui permettant d'exprimer le mieux possible sa personnalité, son expérience et ses aspirations.

Dans cet esprit, l'entretien était conduit successivement par chacun des membres du jury<sup>2</sup> et pouvait se développer au fond (même si, exceptionnellement le président ou un autre membre est intervenu pour poser une question complémentaire qui n'avait de sens qu'à ce moment).

De même, ces échanges se sont appuyés essentiellement sur les notices individuelles remplies par les candidats (facultatives, mais tous les candidats les fournissent) ; et lorsque sont venues les questions de culture générale, ou de vérification de connaissances dans des disciplines de base, c'était en relation avec tel ou tel épisode de la vie, des études ou des stages de l'intéressé.

Je tiens à rappeler ici que le jury ne dispose sur le candidat d'aucune autre information que cette notice individuelle et qu'en particulier il n'a pas connaissance des notes obtenues aux épreuves écrites ou du rang d'admissibilité.

- Observations.
- Pour l'épreuve d'entretien, il ne saurait y avoir de bachotage ; cependant, comme toute épreuve, elle se prépare.

45 minutes, c'est l'équivalent du demi-fond et il faut s'y préparer par la pratique d'exercices « à blanc » ; c'est sans doute faute de cet entraînement que certains candidats sont apparus, aussitôt après la première série de questions, sans ressort, comme déjà épuisés.

Il faut avoir préparé son exposé initial : dire l'essentiel mais pas tout pour maintenir l'intérêt ; utiliser au mieux les 10 minutes dont on dispose ; le dire d'une façon qui

---

<sup>2</sup> Dans quelques cas, un membre du jury connaissait (à des degrés divers) un candidat ; le président a indiqué dès le début de l'entretien que ce membre ne poserait pas de questions et ne participerait pas à la délibération.

apparaisse spontanée et ne pas donner le sentiment de réciter un texte appris par cœur ; avoir un ton et un débit naturels, ne pas arriver, parce que l'on veut trop en dire et que l'on parle trop vite, à la limite de l'essoufflement, comme nous l'avons parfois constaté...

Il faut avoir réfléchi à la façon de remplir sa notice individuelle. Lorsque l'on cite parmi ses centres d'intérêt un pays ou un auteur, il faut en avoir une véritable connaissance et être capable d'en parler autrement que par quelques formules stéréotypées. Mais inversement, le jury trouvera curieux que l'on cite comme centre d'intérêt une seule œuvre d'un seul auteur.

- Sur le fond, ce que le jury a cherché à apprécier :
- l'ouverture, la capacité d'observation, la curiosité d'esprit, l'attention aux choses et aux hommes, la volonté d'apprendre en toute occasion,
- la réflexion, le recul, le souci de prendre une vue complète de tous les aspects des problèmes, l'aptitude à tirer des enseignements de tout ce que l'on vit, l'effort pour comprendre le monde environnant et ses évolutions,
- l'aptitude au raisonnement, de façon construite et argumentée, et la faculté de convaincre,
- la faculté de répondre en s'engageant ; rien n'est plus lassant, et malheureusement fréquent, que des candidats qui, alors qu'on leur demande leur avis, fument toute réponse personnelle. Redisons qu'un jury est assez intelligent, et en tout cas assez divers pour être collectivement neutre par rapport aux opinions exprimées ; il est prêt à tout accueillir dès lors que cette position personnelle qu'il sollicite est exprimée avec pondération mais surtout argumentée.

Inversement, se trompent ceux qui, de façon trop manifeste, tentent de complaire aux intérêts ou aux attentes supposées de tel ou tel membre du jury,

- l'honnêteté : sauf lorsqu'elle devient trop fréquente, l'ignorance avouée n'est pas pénalisée ; elle est en toute état de cause préférée aux tentatives de contournement ou, pire, aux élucubrations inventées pour la cause,
- la motivation. Le caractère trop répétitif des discours sur « le goût de l'intérêt général » (que le candidat peine ensuite à définir ou même à illustrer) ou la volonté de « participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques » rend pour le jury très difficile dans un premier temps d'apprécier en quoi et jusqu'où le candidat est réellement intéressé par le service public. Des questions complémentaires et de natures différentes sont nécessaires pour essayer de mieux l'appréhender ; c'est en général la cohérence de parcours (le cursus initial de formation, ou les formations choisies ensuite en complément, ou les stages effectués...) qui apporte la réponse la plus convaincante, même si, on l'a dit, aucun parcours n'est privilégié.

Mais encore faut-il aller jusqu'au bout ; si l'on se dit décidé à choisir la préfectorale, le jury est en droit d'attendre que le candidat connaisse les différents types de postes que peut tenir un sous-préfet avant de devenir éventuellement préfet ; si l'on déclare

un amour irréprouvable pour la diplomatie, le jury s'étonnera que le candidat ignore tout de l'organisation d'une ambassade.

Un entretien faisant apparaître un bon équilibre de la plupart de ces qualités permettait au candidat d'obtenir une bonne note ; les très bonnes notes sont allées à ceux et celles qui avaient présenté un ensemble particulièrement complet et solide de toutes ces qualités – et qui souvent en outre avaient manifesté spontanéité et enthousiasme.

## II Observations concernant les épreuves écrites.

Le nombre élevé des options pour la cinquième épreuve d'admissibilité dans les trois concours ne permet pas de présenter les commentaires sur toutes ces matières ; en revanche, une note finale concernera les épreuves de langue.

### A. Concours externe

#### 1) **Droit public.** Sujet « l'emprise de la construction européenne sur le droit public français »

Le sujet était avant tout un sujet de réflexion, invitant les candidats à s'interroger sur la portée et le sens des évolutions ayant affecté le droit public français du fait de la montée en puissance de la construction européenne.

Un trop grand nombre de copies ont délibérément restreint et limité le sujet, très souvent ramené à une banale question de cours portant sur les rapports entre le droit communautaire et la souveraineté de la France. Plus ambitieux, le sujet était aussi plus vaste. Son traitement imposait de prendre au sérieux le libellé et de commencer par une analyse précise des termes utilisés.

On relèvera ainsi que la plupart des copies ont délaissé, à tort, le terme d' « emprise », qui ouvrait pourtant le sujet et qui commandait de mettre en perspective l'ensemble de la construction européenne pour interroger la nature et le degré de ses différentes influences sur le droit français. De même, l'expression « construction européenne » a trop souvent été assimilée à celle de droit communautaire, alors que le sujet invitait, par l'emploi de cette expression très générale, à ne pas occulter la dimension politique et à inclure le droit issu du Conseil de l'Europe.

Enfin, beaucoup de candidats n'ont pas perçu que la notion de droit public impliquait de prendre en compte la dimension constitutionnelle du sujet et de ne pas borner le champ de l'étude au seul droit administratif.

De manière générale, l'absence de recul, l'incapacité à mettre en perspective les évolutions observées ont donné lieu à des copies souvent savantes mais par trop descriptives et peu reliées à une problématique.

Enfin, on relèvera le nombre élevé de copies inachevées.

#### 2) **Economie.** Sujet « une politique industrielle est-elle encore possible dans l'Union Européenne ? »

Sur la forme :

Le plan est généralement annoncé et suivi bien que parfois le plan proposé amène à des redites.

L'introduction est, dans un nombre non négligeable de copies, trop longue et traite déjà du sujet ce qui amène là aussi des redites.

L'expression est agréable et fluide dans environ un quart des copies. Notons que dans 10% des copies l'écriture est difficile à déchiffrer.

Il est en revanche fréquent que la conclusion n'apporte que peu de choses à la copie.

Sur le fond :

Dans leur majorité, les candidats ne se sont livrés qu'à une analyse superficielle des termes du sujet, en particulier la politique industrielle souvent simplement définie comme les politiques tendant au soutien de l'industrie. L'insuffisance de l'analyse du sujet a semblé prédisposer à des développements hors sujet, se traduisant notamment par des considérations sur la politique monétaire.

Concernant les connaissances mobilisées, on constate d'une manière générale une méconnaissance des économies des autres pays d'Europe, la moitié des copies ne citant aucun exemple pris dans l'économie réelle de ces pays.

Une bonne moitié des candidats fait preuve d'une connaissance moyenne ou bonne des théories économiques et des rapports d'experts publiés sur le sujet mais seule une minorité (moins d'un quart) parvient à les utiliser de façon pertinente dans le développement du sujet. Impression fréquente d'un placage de fiches dans le cours du texte.

La principale lacune concerne les économies des pays de l'UE, en dehors de la France, ce qui est une des raisons de la confusion fréquente entre politique industrielle et émergence de grands groupes.

3) **Culture Générale.** Sujet : Commentez cette formule : « la décision est souvent l'art d'être cruel à temps. »

Le niveau général d'expression constaté dans les copies est correct, sinon même bon. On y relève parfois des familiarités, des approximations, et certains candidats peinent visiblement à achever de longues phrases qu'ils ne maîtrisent plus. Mais, lorsque la pensée est présente, l'expression suit. La présentation formelle des copies est trop souvent déficiente : en particulier, aucun espace matériel, c'est-à-dire aucune respiration, n'est ménagé entre les différentes parties du devoir, que le lecteur peine à lire d'une traite, dans la logique intellectuelle de sa construction. Trop de copies présentent une orthographe très éloignée de ce que l'on attend d'un futur haut fonctionnaire, et, en la matière, l'indulgence n'est pas de mise. D'autre part, si aucune condition de longueur n'est posée, un équilibre s'impose, et il est fort rare que des devoirs d'une seule double feuille, ou a contrario de huit, soient satisfaisants. Mais surtout, on peut s'étonner que, malgré les observations systématiques faites à ce sujet dans les précédents rapports des jurys, se pose encore

pour un nombre non négligeable de copies le problème que représente l'extrême difficulté à simplement les lire. Il est peu concevable que le lecteur leur consacre trois ou quatre fois plus de temps qu'aux autres, a fortiori qu'il puisse en saisir le développement de la pensée dans toutes ses nuances s'il doit s'y reprendre à de nombreuses reprises pour en déchiffrer l'écriture.

S'agissant de l'économie même du devoir, il faut simplement rappeler ici cette évidence première que le plan choisi par le candidat doit répondre le plus exactement possible aux besoins du sujet. Et par exemple, il vaut mieux choisir un plan en trois parties, cohérent avec ce que l'on veut exprimer ou démontrer, que s'enfermer dans un plan en deux parties dont le correcteur éprouve rapidement l'artificialité. C'est bien toujours la pensée qui doit prédominer. De même, s'il est bon de guider l'attention du lecteur par la reprise constante des parties du plan, la répétition mot pour mot, et parfois recommencée, de ce procédé, surtout lorsque les passages concernés sont longs, donne une fastidieuse impression de lourdeur. Des candidats, en simplifiant l'énoncé de ces reprises, ont au contraire dynamisé leur copie.

Le sujet demandait le temps de la réflexion et de l'analyse. Il imposait qu'on l'accepte dans sa logique, au moins dans une première approche : son rejet immédiat par le candidat manifeste que celui-ci considère d'emblée comme absurde et invalide le propos qu'il énonce; il rend ainsi l'épreuve elle-même sans portée, et son propre exercice vain. Cette position, qu'une analyse approfondie peut, après tout, autoriser, n'est pas défendable a priori. Le sujet n'admettait pas davantage qu'on le prive d'aucune de ses données. Ainsi du terme « souvent », qui en relativise la portée. Mais encore davantage naturellement de l'expression « à temps », dont l'analyse était indispensable pour ne pas commettre de contresens sur le mot « cruel », qui en est indissociable, et à la définition duquel il fallait s'attacher. Si, par exemple, une interprétation machiavélienne de la formule était parfaitement justifiée, s'y arrêter comme la seule possible<sup>3</sup> n'était pas recevable. Le sujet était bien plus ouvert, un grand nombre de candidats l'a bien compris ; il était à considérer dans sa globalité, et dans ses aspects dialectiques. S'il n'excluait pas la recherche par le politique de son intérêt personnel – son maintien au pouvoir, en particulier - au moyen de la violence, il engageait notamment la notion de responsabilité majeure et spécifique des grands décideurs, aspect que Machiavel lui-même met en avant, et leur capacité, surtout dans les périodes de crise, à comprendre les enjeux de la situation, et, en personnalités fortes et visionnaires, à y répondre avec le plus d'adéquation dans la durée, de précision et d'économie possible. Ainsi, entre les nombreux candidats qui ont pu évoquer la charge qui pèse sur le haut responsable conscient des difficultés à surmonter, et des dommages qui peuvent en découler, notamment au plan humain, et celui qui pose ingénument la question : « Mais que vient faire ici la notion de cruauté ? », la différenciation est immédiate. Et ce, quoique le sujet pût faire l'objet de bien des traitements, et que les bonnes copies, voire les plus remarquables, notées jusqu'à 18, aient été, comme il était prévisible sur un sujet aussi ouvert, d'une extrême diversité.

Il faut encore ici brièvement revenir sur ce qui est régulièrement recommandé aux candidats. Une copie privée de références culturelles, livresques notamment, procure généralement au correcteur un sentiment de pauvreté. Le sujet en réalité les sollicitait amplement. Mais, sans même évoquer les citations tronquées, erronées ou

---

<sup>3</sup> Au point, pour un candidat, de l'affirmer audacieusement de Machiavel tout au long de sa copie – alors que son auteur est le dramaturge Henry Becque.

attribuées à un autre que leur véritable auteur, la reprise systématique, dans de très nombreuses copies, de citations, toujours les mêmes, des mêmes auteurs, extraites des mêmes digests, présente un aspect certes lassant, mais surtout préoccupant sur l'investissement culturel réel des candidats. D'autre part, les correcteurs se sont étonnés que certaines copies, y compris parmi celles qui témoignaient d'une vraie compréhension du sujet, aient comporté si peu, voire aucune illustration de leurs propos, aucun exemple confortant leurs vues. Comment, pour en rester au seul plan socio-économique, ne pas pour le moins évoquer les questions de la dette publique, des régimes de retraites, du déficit de la Sécurité sociale, de l'environnement, parmi d'autres ? Les meilleures copies ont fourni des exemples très pertinents et souvent originaux, relevant de divers domaines, en particulier évidemment historiques, et en ont tiré le meilleur parti. Les illustrations juridiques et juridictionnelles, celles portant notamment sur le contrôle de l'action des politiques, étaient bien venues, mais leur utilisation excessive a parfois conduit la copie à pratiquement apparaître comme une copie de droit.

Au total, les meilleures copies, au-delà de la qualité du style, sont celles où le sujet était le plus exactement compris, et qui ont su allier l'équilibre dans la présentation des questions qu'il soulevait, la pertinence et la force de l'analyse et de la démonstration, l'originalité de certains points de vue, la clarté, un certain courage, tout en observant une forme de modération dans l'affirmation des prises de position personnelle, enfin, proposer une conclusion qui finissait de convaincre le correcteur.

4) **Questions sociales.** Sujet portant sur les liens entre la politique de santé et le financement de la santé en France et plus généralement dans les pays développés.

1) sur le sujet lui-même,

Beaucoup de candidats n'ont pas défini les termes du sujet. Ils ont en effet traité du simple sujet du financement de la santé, avec bien souvent une approche purement budgétaire. Aucun aspect de régulation économique n'a alors été traité et ils sont même passés souvent à côté de l'aspect d'efficacité et d'efficience des dépenses publiques. D'évidence la plupart des candidats n'avaient pas de connaissances sur la "santé publique" ou les "politiques de santé publique" et encore moins sur les rouages étatiques ou autres chargés de les mettre en œuvre.

2) sur la forme,

Le jury avait volontairement choisi de formuler le sujet afin que les candidats puissent poser leur propre problématique et soient capables de défendre des positions. Ce choix a été défini afin de permettre aux candidats de se mettre en situation de fournir une aide à la décision publique pour les commanditaires.

Le jury a dû malheureusement déplorer dans la grande majorité des cas une absence de construction de problématique qui souvent est liée à une absence de définition des termes du sujet.

La première recommandation que souhaite donner le jury aux candidats futurs est d'essayer, avant de se lancer dans l'exploitation des documents du dossier, de prendre du recul et de positionner une réponse qui soit conçue comme une aide à la décision publique, qu'elle soit administrative ou politique. Les documents doivent

ensuite donner une aide aux candidats pour construire leur argumentation. Pour cela, ils doivent être capables d'extraire les éléments essentiels de ces documents, c'est-à-dire hiérarchiser les informations contenues mais aussi combiner les informations chiffrées pour fournir des indicateurs pertinents.

Le jury a été surpris des titres à rallonge - souvent complètement incompréhensibles - qui parsemaient les copies. Les copies les plus mauvaises alignaient parfois 3 voire 4 titres successifs sans "chapeau" introductif des parties. L'introduction a très généralement été négligée et était parfois purement symbolique voire hors sujet.

5) **Union Européenne.** Sujet portant sur la coopération pénale au sein de l'Union.

Appréciation générale sur la forme :

Il a été relevé que les candidats, pour la très grande majorité d'entre eux, n'ont pas produit une note, mais bien plutôt une synthèse de dossier consistant à reprendre les éléments du dossier pour les articuler autour du sujet (la coopération pénale). Méthodologiquement, les correcteurs s'attendent à ce que le candidat se fonde effectivement sur les pièces du dossier, mais surtout argumente, critique, construise un argumentaire à la fois juridique et politique qui doit servir au ministre (dans la mise en situation). Cette défaillance s'explique, semble-t-il, par le manque manifeste d'entraînement des candidats dans leur cycle de préparation à l'ENA Plus inquiétant, il semblerait que certains centres de préparation ne parviennent pas à distinguer la note de synthèse de la note pour le ministre.

Appréciation générale sur le fond.

Sur le fond, très rares sont les candidats qui ont une bonne connaissance et une bonne maîtrise du droit et des politiques de l'Union.

Or, outre une approche très banale et très « standardisée » de la discipline, on constate que les connaissances sont très superficielles et les mises en perspectives très rares. Les notions les plus élémentaires ne sont pas acquises, et les politiques ou coopérations instituées par le traité assez mal maîtrisées. Nous passerons sur le très faible niveau en termes strictement juridiques.

Certes on ne peut pas faire grief aux candidats de mal connaître une matière aussi foisonnante que celle qui nous retient. Nous sommes conscients de l'immensité du travail d'acquisition que doivent opérer les étudiants dans les autres matières. Toutefois, nous restons persuadés que l'enseignement du droit européen par des non-juristes la plupart du temps, mais des politistes ou des politiques dans les centres de formation prép-ENA ne contribue pas à une claire vision de cette épreuve dont la dimension juridique est bien trop sous-estimée là aussi.

Comme les années précédentes, la moyenne générale est assez basse. Mais ce qui est plus inquiétant, c'est que les très bonnes notes (15 et plus) sont pratiquement inexistantes.

B. Concours interne

1) **Droit public.** Sujet portant sur la pratique des validations législatives.

Les correcteurs de la note de droit public ont apprécié la bonne tenue formelle (niveau d'expression écrite, orthographe, syntaxe, etc.) de la grande majorité des copies. De même, la plupart des copies révèlent un effort de construction, même si les plans retenus ont été jugés globalement décevants : l'immense majorité des copies reproduit en effet à cet égard, souvent au mot près, l'énoncé du sujet qui, certes, proposait deux pistes de travail (à savoir : « présenter l'état du droit en vigueur » et « proposer les principes susceptibles de guider l'action de l'État » dans la matière en cause), mais n'avait vocation qu'à orienter le fond de la note et non sa construction. Il était en effet bien difficile d'éviter les répétitions en adoptant un tel plan, comme l'attestent malheureusement bon nombre de copies ayant suivi cette voie.

D'un point de vue méthodologique, plus généralement, les impressions sont également mitigées. La grande majorité des candidats fait l'effort de « jouer le jeu » de la note administrative, en proposant effectivement des pistes d'action, ainsi que le demandait le libellé du sujet. Toutefois, ces pistes sont le plus souvent la reprise pure et simple de propositions tirées des documents, alors même que certaines de ces propositions pouvaient sembler particulièrement critiquables et/ou impraticables, voire même contradictoires entre elles. Bien entendu, les copies ayant eu le souci de réfléchir à la pertinence des propositions suggérées par les documents, en livrant une analyse personnelles desdites propositions, ont été particulièrement appréciées. Les correcteurs ont de même beaucoup apprécié les copies – trop rares – marquant un souci véritable des résonances pratiques, dans la vie même des services, des principes juridiques évoqués.

Sur le fond du droit, les appréciations sont plus sévères. Une partie non négligeable des copies donnait le sentiment de découvrir complètement la question faisant l'objet du sujet (à savoir celle des lois de validation) voire, plus grave encore, de côtoyer pour la première fois plusieurs des sources et principes juridiques mobilisés. Ainsi, le sens et la portée des articles 6 de la CEDH et 1er de son premier protocole additionnel, comme bon nombre des principes de valeur constitutionnelle évoqués par la jurisprudence reproduite, ont donné le sentiment d'être proprement ignorés par une bonne part des candidats, comme leur présentation souvent maladroite peut le laisser supposer.

Enfin, les correcteurs ont été frappés par l'incapacité de la grande majorité des candidats à s'extraire du dossier documentaire, afin de s'appuyer sur leur propre culture juridique – voire leur propre culture tout court – pour nourrir leur note. En particulier, les échos que le sujet pouvait rencontrer dans l'actualité ont été ignorés de beaucoup. Trop de copies se présentent ainsi comme de simples notes de synthèse – plus ou moins bien construites et surtout plus ou moins claires dans la présentation des principes juridiques pertinents – insusceptibles de guider l'action administrative.

2) **Economie.** Sujet portant sur les conséquences de l'émergence chinoise sur le cadrage macro-économique mondial.

- Analyse des copies

La forme : des insuffisances

- Beaucoup de copies présentent des maladresses de style,
- Les introductions et les conclusions sont souvent maladroites, et se contentent de paraphraser le sujet sans introduire de problématique globale

- Les candidats ne devraient pas présupposer qu'un style administratif est nécessairement lourd : les copies qui possèdent un style élégant sont rares et se distinguent nettement des autres.

Le plan : trois types de copies

De nombreuses copies ne prennent pas assez de recul par rapport aux documents fournis et ne dégagent pas de problématique d'ensemble susceptible de porter un plan intéressant. Une grande majorité de candidats se contente de paraphraser des bribes de textes piochés dans les documents. Ce genre de copie tient du catalogue et les différents éléments ne sont pas hiérarchisés ni reliés les uns aux autres. Les copies ne proposent alors aucune qualification générale des conséquences de l'essor chinois. La note se situe en dessous de 7, voir en dessous de 5 s'il y a des contresens sur les documents, ou une expression trop défailante.

D'autres copies se situent également dans un exercice de paraphrase sans chercher à qualifier et à analyser les conséquences de l'essor chinois, mais avec un plan plus réfléchi. Dans ce cas, les copies se situeront entre 8 et 11 selon le niveau d'erreur ou d'oublis.

Au dessus de 12, les copies présentent plus de connaissances personnelles et les candidats sont capables d'articuler une réflexion personnelle que le sujet. Cependant, et d'une façon générale, peu de copies réussissent à mettre les différents enjeux en rapport.

Les thèmes les plus discriminants

- Clairement, les enjeux monétaires et financiers du décollage chinois sont les plus mal cernés dans les copies (en particulier les questions de surliquidité, de déflation et de bulle). Le dernier texte a joué un rôle décisif dans la notation, beaucoup d'étudiants ne l'abordant pas ou le comprenant mal. De rares individus se sont risqués à esquisser une lecture critique, ce qui a été souligné favorablement par les correcteurs, témoignant d'une autonomie intellectuelle louable.
- Les copies ne font pas assez le lien entre les questions de financement des déficits et l'équilibre de la croissance mondiale. Les étudiants ne poussent pas leur réflexion autour du thème des interdépendances (nouvelle forme d'équilibre ? régulation ? ...)
- Le modèle de décollage chinois est parfois analysé de façon trop hâtive, en particulier en ce qui concerne la montée en gamme des produits et l'insertion dans le commerce international.
- Peu de copies vont jusqu'à la préconisation. Il manque souvent une partie finale sur les hypothèses de rééquilibrage de la croissance chinoise. Et quand elle existe, elle est parfois assez naïve, se résumant à un catalogue de bonnes intentions détachées de la réalité. D'ailleurs, et d'une façon générale, les étudiants ont beaucoup de difficultés à développer une vision transversale des sujets, c'est-à-dire à mettre en rapport l'économie avec les équilibres politiques ou les contraintes sociales. Peu d'étudiants posent la question en ces termes : la faisabilité d'un rééquilibrage du modèle chinois.

## Conclusion

Les meilleures copies sont en règle générale celles qui ont su se détacher du dossier et apporter des connaissances ou des éléments de réflexion personnels. Trop de candidats se contentent en effet de paraphraser le dossier, ou au mieux d'en faire un résumé correct, soit qu'ils ne sachent pas faire autrement, soit qu'ils n'osent pas s'en écarter. A cet égard, il serait utile de préciser, dans le règlement du concours interne, que le travail demandé n'est pas une synthèse de dossier, mais une véritable épreuve d'économie.

Dans l'ensemble, les copies sont médiocres, et cela se reflète dans la moyenne. Mais les candidats admissibles se détachent en général assez nettement des autres, en tout cas pour ce qui concerne l'épreuve d'économie, ce qui est d'une certaine façon rassurant.

### 3) **Culture Générale.** Sujet : « Trahir le Prince »

Le sujet a semblé déconcerter un certain nombre de candidats qui, soit se sont égarés dans des digressions sans rapport avec le sujet, soit ont préféré traiter de la trahison en général et non le restreindre à la sphère politique comme ils y étaient invités par le choix des documents mis à leur disposition.

Les plus graves contresens se sont nourris d'une incapacité à circonscrire les bornes du sujet en le tirant vers des problématiques déjà connues ou préparées pendant l'année. De tels débordements ont été sanctionnés ainsi que les hors sujets flagrants dont le plus répandu, et le plus surprenant, a consisté à tirer le sujet proposé vers le droit à la résistance à l'oppression et à introduire des développements sur la lutte contre l'implantation des OGM ou sur les combats du Réseau Ecole sans Frontières.

Le dossier qui devait aider les candidats à bien cerner le sujet n'a pas été utilisé par certains, mais on peut regretter l'excès inverse que constitue l'utilisation abusive des documents, traités en commentaire de textes, de manière plus ou moins heureuse. Plus rares ont été les copies qui ont voulu traiter non pas le sujet mais l'intitulé du programme de l'épreuve de culture générale !

Signalons enfin que beaucoup de candidats multiplient les citations, plus ou moins à bon escient ; il faut rappeler que le niveau de culture générale ne se mesure pas au nombre de citations écrites dans la copie.

Le jury a constaté, concernant le niveau d'expression écrite (syntaxe, orthographe), un bon niveau pour l'ensemble des copies, voir une réelle élégance de style pour les meilleures. Ces très bonnes copies ont su clairement délimiter le sujet dès le départ, afin de dégager une problématique originale et justifiée dès l'introduction sans restreindre leur réflexion à un domaine particulier (juridique, philosophique, historique, etc.), ajoutant aux documents joints de solides références, pertinentes et bien mises en valeur. La moyenne générale de l'épreuve se situe autour de 07,5 sur 20, les notes s'échelonnant de 01 à 16.

### 4) **Questions sociales.** Sujet portant sur la politique de la petite enfance.

L'épreuve ne consiste pas uniquement à exploiter le dossier qui est fourni mais suppose de mobiliser des connaissances plus larges et de produire un devoir qui soit autre chose qu'une note de synthèse.

Les candidats ont visiblement estimé pour nombre d'entre eux que l'épreuve écrite leur permettrait de moins faire apparaître un manque de connaissances. Un grand nombre de copies sont donc des synthèses plus ou moins réussies du dossier proposé à l'appui du sujet ; elles ont été notées en conséquence.

Certaines copies révèlent un niveau de compréhension des textes et de qualité de rédaction particulièrement faibles.

Au fond, on peut être marqué par plusieurs constats :

1. Les candidats ont du mal à présenter un constat clair et à se dégager des documents dont ils disposent, très peu de copies ont ainsi décrit clairement et de manière regroupée les modalités actuelles de garde ;
  2. Trop de copies ont peu de recul par rapport au contenu du dossier, ainsi les rédactions sont souvent excessives par rapport à la situation décrite ;
  3. La notion de service public de la petite enfance n'est pas toujours bien comprise ;
  4. Le fait que la politique en question est largement mise en œuvre par des collectivités territoriales n'est pas assez pris en compte dans les analyses ;
  5. Enfin le dossier présentait des alternatives, trop de copies sont marquées par l'idée qu'il y a « une bonne solution » et n'ont pas exploité la possibilité d'indiquer les scénarios possibles et leurs conditions de mise en œuvre, à ce titre il peut être relevé un manque d'audace dans les propositions formulées.
- 5) **Questions européennes.** Sujet relatif au contentieux opposant la France à la Commission européenne sur la prise en ligne de paris sur les concours hippiques.

Sur un sujet peu surprenant tant il est d'actualité et reposant sur un dossier comportant tous les éléments essentiels, le jury note :

- de manière générale, les candidats ont fait une note de synthèse. Il en résulte que :
  - o le travail ne pouvait être considéré comme constituant une note opérationnelle
  - o les candidats sont fréquemment amenés à procéder à des développements généraux peu utiles – ou qui, du moins, pouvaient faire l'objet d'une présentation plus ramassée
  - o de nombreux éléments sont cités – à dire vrai récités – sans mise en lien avec l'affaire et l'actualité : cette manière de procéder ne permet donc pas d'attirer réellement l'attention sur les risques encourus par la France (thématique des amendes et astreintes citée sans indication du « passif » français et des enjeux financiers)
  - o bien souvent les candidats ne proposent pas de solution ferme ; en d'autres termes, les éléments de réponse tirés du droit communautaire sont exposés

sans application à l'affaire, il n'y a donc pas de lien réel entre les données générales issues du droit communautaire et les données de fait liées au contentieux Zeturf. Cela marque nettement le manque de caractère opérationnel de la note.

- si les éléments en défense de la France ont été vus, très rares sont les candidats qui ont fait le départ entre les arguments opérationnels et ceux ne l'étant pas
- les éléments d'appréciation de la défense française, au regard de la jurisprudence communautaire, étaient bien souvent manquants : la jurisprudence communautaire est prise dans son ensemble sans prise en compte de son évolution et des perspectives qu'elle offre. Cela montre une insuffisante utilisation des documents.
- des mécanismes communautaires fondamentaux sont particulièrement mal maîtrisés (rôle de la plainte en droit communautaire ; pouvoir de la Commission dans le recours en manquement, rôle du juge et de la jurisprudence nationale etc...)
- une absence de contextualisation : importance du contentieux français, fréquence des condamnations.
- des approximations peu admissibles – confusion arrêts et arrêtés par exemple.

### C. Troisième concours

- 1) **Droit public.** Sujet portant sur les modes de gestion possibles d'un service public communal (la restauration scolaire) et son éventuelle gratuité.

Le sujet ne présentait pas de difficulté technique particulière. Malgré cela, les résultats ne sont pas satisfaisants. Trois séries d'observations peuvent être formulées pour tenter d'expliquer ce constat.

Tout d'abord, il faut déplorer une absence de maîtrise des fondamentaux du droit public. Par exemple, la conception française du principe d'égalité est mal comprise, la jurisprudence interprétée à plusieurs occasions de manière erronée. Le sujet renvoyait à une série de questions d'actualité et supposait pour être convenablement traité, d'abord et avant tout, une envie réelle d'apporter une réponse utile et concrète au commanditaire de la note plus que la mobilisation d'une expertise précise en droit public. Les documents fournis à l'appui de la commande permettaient de répondre techniquement de manière complète aux attentes du commanditaire.

Par ailleurs, une méconnaissance réelle du genre même de l'exercice doit être relevée. Nombre de candidats ignorent ce qu'est une « note administrative ». Près d'un tiers des copies ne répondent pas aux exigences de la note administrative au plan formel (pas d'introduction, pas de titres, titres trop longs, style bavard et inadapté, vocabulaire imprécis, mauvaise orthographe). Dans un nombre important de cas on sent une incapacité du candidat à hiérarchiser les documents fournis, en fonction de leur intérêt pour le traitement du sujet. Beaucoup de candidats parviennent difficilement à s'extraire du dossier documentaire et demeurent dans une logique de restitution des documents (caractéristique de la note de synthèse) plus que dans une logique d'exploitation des documents afin de nourrir la réflexion personnelle du candidat (note administrative).

Enfin, et c'est peut-être le plus inquiétant, force est de constater, dans les copies, une frilosité d'opinion souvent assez déconcertante. Les candidats hésitent ainsi à prendre position sur une solution à emprunter ou une voie à pratiquer. Ils "bottent en touche" et affirment que le problème est politique. Le libellé même du sujet suggérait un plan

possible pour l'organisation de la note administrative, or, on observe, et l'on regrette, même si ceci n'a pas été directement sanctionné, que la quasi intégralité des candidats n'a pas cherché plus loin, structurant simplement la note à partir du plan suggéré. La plupart des copies se contentent, en outre, de résumer les principaux caractères de la régie directe et de la délégation de service public, sans analyse comparée et sans appréciation des mérites respectifs de ces deux modes de gestion au regard de la question posée. Les plans sont de ce fait le plus souvent statiques et peu originaux (A- les modes de gestion ; B- la gratuité), très rares sont les plans dynamiques articulant les deux dimensions du sujet.

On peut également signaler un nombre non négligeable de copies inachevées et de candidats qui perdent du temps inutilement en recopiant l'intégralité du libellé du sujet.

## 2) **Economie.** Sujet concernant l'externalisation des entreprises.

Le sujet pouvait être traité par un non-spécialiste, dans la mesure où, comme la date des documents du dossier le montre, la presse a très largement traité ce phénomène ces dernières années et où le dossier ne contenait pas de documents économiques d'une complexité particulière. En outre, l'intitulé du sujet même recelait clairement une proposition de plan en trois parties qui pouvait, ou non, inspirer les composants.

Sur la forme, le niveau de langue, s'agissant tant de l'orthographe que de la grammaire, a été décevant. Pour ne rien dire de la calligraphie ni de la propreté des copies, des fautes d'orthographe inadmissibles pour des candidats à la haute fonction publique ont été relevées, et le style utilisé a trop souvent été jugé inadapté, tantôt oral, tantôt incorrect. Il va de soi que de tels travers emportent un a priori négatif sur le fond de la copie et que certains devoirs, rédhibitoires du fait d'un grand nombre de fautes, étaient de facto réduits à recevoir une note particulièrement faible, tant le fond et la forme ont été systématiquement en adéquation.

De même, des copies ont été rendues inachevées, ce qui préjuge mal de la capacité à travailler sous contrainte de délais, ou sans plan explicite, ce qui ne correspond nullement aux exigences de l'épreuve.

Sur le fond, de nombreux devoirs se sont contentés d'extraire, pour les citer parfois mot à mot, des phrases du dossier. Le résultat en était souvent un puzzle incomplet, sans structure ni mise en perspective, avec de courts paragraphes juxtaposés pour des raisons que la logique justifie mal. Sur le plan des connaissances, citer Smith, Ricardo ou d'autres économistes au nom mal orthographié (ainsi du « théorème HOS ») n'a été d'aucun secours pour analyser la division internationale du travail actuelle si le lien avec le sujet n'était pas étudié. Les candidats bien inspirés ou simplement prudents avaient également intérêt, s'ils en maîtrisaient mal les arcanes, à ne pas se lancer dans l'exploitation des quelques graphes proposés dans le dossier.

D'une façon générale, proposer une annonce de plan précise (non lapidaire) sans être trop longue (15 lignes, parfois, ont été jugées nécessaires), éviter des sous-parties « catalogue » (avec autant de sous-parties que d'arguments) et se garder de présenter des parties déséquilibrées en termes de taille ou de nombre de sous-parties constituait une première exigence que bien des devoirs n'ont pu respecter. Dans la suite du raisonnement, la principale difficulté de l'épreuve consistait sans doute à faire la synthèse des recommandations indiquées dans le rapport : or, cette étape, faute de temps ou par un arbitrage défavorable, a trop souvent été négligée ou bâclée par les candidats,

alors qu'elle permettait précisément, plus que les précédentes parties du plan suggérées dans l'intitulé du sujet, de hiérarchiser les argumentations sur la base du bon sens.

Au total, sur un sujet non technique dont l'actualité rend régulièrement compte, une lecture rapide et raisonnée du dossier aurait dû permettre de trier d'emblée, parmi les documents du dossier, ceux qui mentionnaient des idées importantes et ceux qui pouvaient n'en être qu'une illustration sectorielle. Un plan ayant été proposé dans l'intitulé du sujet sans avoir évidemment valeur obligatoire, la sélection des bonnes copies s'est faite à travers leur capacité à synthétiser l'argumentation de ces informations et à en proposer une lecture concise, juste, équilibrée, logiquement articulée et débouchant, presque naturellement, sur des recommandations d'actions.

Pourtant, très rares ont été les copies satisfaisant convenablement à l'ensemble des exigences attendues, ce qui explique le niveau sans doute relativement modeste des notes données qui s'étalent de 3 à 12,75 avec une moyenne de 6,5.

3) **Culture générale.** Sujet : « Dans la France d'aujourd'hui, la culture doit-elle relever de l'Etat ? »

Le sujet exigeait des candidats une réflexion préalable sur les termes afin de bien situer le cadre de leurs propos et leur permettait de faire valoir des connaissances de sources diverses, au-delà des éléments fournis dans le dossier. Dans l'ensemble, le sujet a été correctement compris et appréhendé par les candidats. A noter toutefois qu'environ 10% d'entre eux ne se sont manifestement pas préparés à l'épreuve. Leur copies sont soit brouillonnes, soit indigentes, parfois les deux à la fois, le niveau étant de toute façon bien au-dessous des qualités requises pour le concours.

Nous ne pouvons que déplorer la trop grande présence de fautes d'orthographe dans les devoirs, ceci même dans les copies moyennes. On trouve écrit, en vrac, « Jacque Lang », « anegdotique », « formater », et même, dans une vingtaine de copies sur 80, « musée du Louvres ». On regrette également l'usage trop fréquent – et injustifié – de termes anglais dans les copies (« le soft », « le hard ») ainsi que l'imprécision du vocabulaire employé. La ponctuation laisse aussi dans certains cas nettement à désirer : l'absence de points ou l'usage abusif des points d'exclamation ont été sanctionnés par les correcteurs.

La grande majorité des candidats a eu le bon réflexe de définir la culture dans l'introduction, en proposant la plupart du temps un champ d'acception du mot et justifiant ses choix. Hormis quelques rares exceptions, l'exercice de l'introduction est une étape bien maîtrisée. La suite est très inégale. Certaines introductions parfois prometteuses révèlent des lacunes historiques et thématiques ainsi que des problèmes d'organisation. Les copies notées les plus faiblement ne présentent souvent ni problématique ni plan. Elles consistent en un amas d'idées suivies de quelques exemples. Nombreux sont également les devoirs qui accumulent remarques et lieux communs sans que l'on sache bien où le candidat veut en venir. Les remarques à l'emporte-pièce et les jugements de valeur ne manquent pas. Quelques copies sont à la limite du commentaire de documents, voire s'attardent, sans justification, sur un texte en particulier, pour le paraphraser ou le résumer. Les correcteurs n'ont pas noté ces copies au-delà de 5/20.

Certains devoirs font heureusement montre d'une capacité de réflexion et d'analyse supérieures. Trois niveaux de copies se sont présentés aux correcteurs : les candidats qui ont su utiliser les documents qui leur étaient fournis, les ont complétés de réflexions

personnelles, mais n'ont pu répondre que de façon terne à la question posée ; les candidats qui ont exprimé une vision personnelle, intelligente, faisant parfois preuve d'une grande érudition ou de connaissances de sources variées, mais en maîtrisant mal leurs connaissances et, enfin, les candidats (peu nombreux) qui ont bien utilisé les documents, les ont largement complétés par des connaissances variées et ont su présenter une argumentation bien construite. Quelques copies (celles notées 15/20 et plus) démontrent des qualités remarquables. Les correcteurs ont veillé à ce que les thématiques principales (réflexions sur le financement de la culture, sur la question des intermittents, sur la décentralisation, sur l'éducation à la culture, sur les nouvelles technologies) soient abordées. Le sujet nécessitait également une mise en perspective historique et internationale, une bonne utilisation des documents permettant de s'intéresser à de multiples aspects du sujet.

Outre une réflexion argumentée, un usage pertinent des textes proposés et des connaissances intelligemment mises en valeur, le jury a valorisé les candidats « audacieux » qui répondaient clairement à la question et proposaient des initiatives concrètes. Nombreuses sont en effet les copies qui dressent un bon tableau de la situation mais manquent d'une prise de position. Les devoirs mous, sans « chair », où le candidat se cache derrière les références et les exemples sans s'engager, n'ont été notés que moyennement (entre 7 et 9/20).

Un certain nombre de copies montrent clairement que le candidat n'a pas su gérer son temps : la fin en est bâclée, la conclusion est écrite à la va-vite, voire inexistante. Les correcteurs ont d'autant plus apprécié les copies présentant une conclusion travaillée, qui apportait à la fois une réponse ferme au sujet et développait des pistes de réflexion supplémentaires.

4) **Questions sociales.** Sujet portant sur la réforme de l'inspection du travail.

A l'exception de quelques candidats qui n'avaient manifestement pas étudié les questions sociales et n'ont réussi à composer qu'un document étique ou maladroit, tous les candidats ont bien su utiliser le dossier, pourtant volumineux, qui leur était fourni.

Trois catégories de candidat(e)s peuvent être distinguées :

- les candidat(e)s qui n'ont pas su prendre de la hauteur vis-à-vis des données disponibles ;
- les candidat(e)s qui ont bien utilisé les documents qui leur étaient fournis ;
- les candidat(e)s qui ont non seulement bien utilisé les documents, mais ont su compléter ces informations par des connaissances acquises et présenter des argumentaires convaincants, dans quelques cas, de façon remarquable.

Au total, les correcteurs ont pu apprécier, au-delà des qualités d'analyse et de synthèse :

- la capacité de traiter des questions relatives aux domaines du travail et de l'emploi ainsi que de savoir faire référence aux domaines de la sécurité sociale et de la santé ;
- la faculté de mise en perspective décisionnelle, prenant en compte la dimension politique des préconisations ;

- des connaissances personnelles étendues permettant de compléter utilement les informations figurant dans le dossier ;
- un style rédactionnel clair et efficace.

5) **Questions européennes.** Sujet portant sur un projet de directive concernant la classification des substances chimiques (procédure d'adoption et enjeux).

On relève l'importante homogénéité des copies ; un grand nombre de candidats partage en effet les mêmes types de lacunes :

- Les moins bonnes copies sont très simplement celles qui ne répondent pas à la question – pourtant explicitement posée. Le sujet, formulé sous forme d'une commande aux contours précis, ne saurait être considéré comme traité dès lors que cette commande n'est pas intégralement instruite. Le candidat était appelé à faire œuvre d'opérationnalité. Or, on a pu déplorer que, dans un très grand nombre de cas, la note composée n'aurait pu être transmise en l'état au cabinet d'un ministre, parce que partielle.
- Plus symptomatique, ce que nous avons traduit par un refus d'engagement. Le sujet invitait les candidats à adresser au ministre des recommandations ambitieuses, y compris sous l'angle purement politique des relations entre les décideurs dans une configuration institutionnelle communautaire. Au final, les plus audacieux ont esquissé un contact politique avec les députés européens, sans beaucoup plus de précisions. Pourquoi ne pas s'engager plus avant dans cette voie pourtant la plus intéressante et la plus riche d'enjeux : celle de la mise en place de stratégies d'alliances trans-nationales et trans-partisanes ? A cet égard, quelques approximations auraient été préférées à l'absence – assez déprimante pour un ministre – de toute perspective d'aboutir.
- Dès lors, beaucoup de copies, même relativement bonnes, se sont trouvées déséquilibrées : en première partie une « synthèse hypertrophiée » du dossier, qui, de fait, n'est souvent plus une synthèse utile mais un historique peu utilisable. En deuxième partie, une proposition de « stratégie atrophiée », qui se limite trop souvent à des considérations générales, sans propositions opérationnelles.
- Sur la forme, les conclusions sont souvent très mal écrites et presque toujours sans aucune utilité.

En conclusion, je me permets d'adresser aux futurs candidats une mise en garde et un conseil :

- Une mise en garde : traiter tout le sujet, sans s'affranchir d'une partie d'une commande directement formulée.
- Un conseil : prendre des risques. Ne pas esquiver la possibilité de faire émerger sa copie du lot en adoptant une approche résolument offensive par rapport à la question, dès lors que le sujet y invite.

D. Epreuves de langues

Les épreuves de langue se sont, comme les années précédentes concentrées sur l'anglais, l'allemand et l'espagnol, quelques candidats s'étant tournés vers l'italien,

le russe (3) et le polonais (1). L'examen des copies dans les trois volets de l'épreuve (thème, version, composition) a fait apparaître des traits communs et quelques différences selon les langues ou par rapport à l'année précédente.

Au titre des éléments communs, on relèvera la difficulté que de très nombreux candidats éprouvent dans le traitement du thème qui reste, selon un examinateur (d'allemand) « un exercice périlleux », présentant de nombreuses fautes d'orthographe (y compris d'ailleurs en langue française), de grammaire et de syntaxe, de barbarismes qui rendent parfois la lecture difficile. Il est curieux, à cet égard, de constater l'incapacité de certains à traduire – comme ce fut le cas en allemand et en russe – le nom de pays étrangers, ce qui semble assez peu normal.

En revanche, d'une façon générale, la version semble s'être améliorée dans quelques langues (allemand, espagnol). Les correcteurs d'anglais ont pour leur part relevé le « niveau globalement correct des copies », malgré une maîtrise insuffisante d'un petit nombre de candidats et le jury d'italien a constaté une bonne capacité à s'exprimer dans cette langue, en dépit de quelques insuffisances.

Comme les années précédentes, l'épreuve de composition suscite des remarques assez proches : les satisfactions de forme ne se retrouvent pas nécessairement sur le fond. Si, en anglais, un certain nombre de candidats se sont employés à présenter une réflexion sérieuse, beaucoup trop encore ont des difficultés à tirer profit des textes devant former la base de leur réflexion, ou à construire un plan ; d'où un défaut croissant de structuration de la réflexion qui a souvent pour conséquence de déliter la qualité de l'argumentaire proposé (espagnol).

En conséquence, ce jury estimerait nécessaire d'accentuer la préparation de cette épreuve, notamment sur la méthodologie de la dissertation (élaboration de plans).

Le tableau, au total, est nuancé : des progrès dans certaines langues (anglais, allemand, voire espagnol), contrebalancés par des lacunes récurrentes, sur le plan linguistique et surtout sur celui de la réflexion, de sa présentation et de son contenu. A noter enfin, cette année, la faiblesse des candidats en langue russe.

### III Observations concernant les épreuves orales.

#### A. Concours externe

##### 1) **Finances publiques**

Le jury souhaite particulièrement attirer l'attention sur les points suivants :

- connaissances : un an de travail soutenu est indispensable ; il est anormal de ne pas maîtriser les concepts de base : séparation de l'ordonnateur et du comptable, notion d'impôt proportionnel, nature des « charges d'intervention », différence entre AE et CP, ou entre réseau du trésor et DGTPE... ;
- les finances publiques sont aussi une des branches du droit public : une bonne connaissance générale de celui-ci est indispensable ; un minimum de références jurisprudentielles s'impose ;

- sans qu'on exige d'eux des connaissances universitaires détaillées, les candidats doivent disposer des références historiques susceptibles d'éclairer les sujets (la Révolution et les impôts, rôle du Parlement sous la IIIème République, origine de l'impôt sur le revenu, la Restauration et le budget, etc.) ;
- il ne sert à rien d'exalter les mérites idéologiques de la LOLF si l'on ignore en quoi elle a innové, et en quoi elle a repris ou élargi des dispositions antérieures (des autorisations de programme aux autorisations d'engagement, par exemple) ;
- les divers centres de préparation semblent tous faire l'impasse sur la comptabilité générale de l'Etat (et donc le contenu exact de la certification par la Cour des comptes) : la plupart des candidats ignorent ce que sont les « charges » et les « produits » d'un « compte de résultat », y compris pour une entreprise (seul le bilan est en général cité) ; la notion de « droits constatés » est évoquée sans être comprise ;
- le jury apprécie particulièrement que les finances publiques soient intégrées dans une « culture générale » du candidat ;
- mais les connaissances théoriques ne suffisent pas : la difficulté de la matière vient aussi de son contenu concret, qui n'est pas accessible par les seuls manuels : une revue de presse régulière, politique et économique, quelques prises de contact avec les praticiens seraient à conseiller ;
- trop de candidats savent faire des plans en deux parties sur n'importe quel sujet : or on ne peut tromper un jury technique –encore moins soutenir devant lui des énormités, parfois à la limite de la correction. En revanche, l'aveu d'une ignorance ponctuelle est toujours pardonné, surtout si celle-ci est compensée par un recours à la réflexion argumentée.

## 2) Questions internationales

Les prestations des candidats à l'épreuve technique de questions internationales se sont réparties entre un quart environ de très bonnes prestations (grande culture générale, connaissances précises et intérêt pour la matière, absence d'impasses, capacité à argumenter un point de vue personnel, maîtrise de l'oral), un quart de très mauvaises prestations (très souvent liées à un manque de culture générale élémentaire reposant sur une simple lecture de la presse), et une moitié de candidats "moyens" (connaissance de la matière à partir de fiches apprises par coeur, ce qui peut permettre une prestation correcte si le sujet tiré correspond à une de ces fiches).

En général, l'oral est plutôt bien maîtrisé et ce sont plutôt les connaissances, mêmes basiques, qui ont manqué (absence très nette pour la plupart des candidats de toute notion de géographie, culture historique assez faible). L'attitude par rapport au jury est souvent caractérisée par un souhait d'aller au-devant de ce qui est perçu par les candidats comme l'opinion du jury (quitte à se contredire) plutôt qu'à argumenter une position.

### 3) Questions sociales

La répétition de connaissances techniques mal assimilées, donc restituées avec beaucoup d'imprécisions, est trop souvent un pis-aller au manque de perspective et de problématisation dont font le plus souvent preuve les candidats. Parfois, une présentation formelle plutôt avantageuse masque un très grand manque de culture générale sur ces sujets. Quelques candidats avaient cependant de bonnes connaissances et beaucoup de recul sur ces sujets. Le jury souhaite rappeler que ces enjeux sont aujourd'hui centraux dans le pilotage de l'Etat car le champ social représente un poids financier et politique largement plus important que les sujets dépendant directement des budgets de l'Etat. A ce titre, les enjeux de ces politiques doivent davantage être investigués et connus par les candidats. Pour le jury, il semble urgent de réviser les formations de préparation dans ce sens et de les préférer au "bachotage" de détails techniques d'autant plus vains qu'ils sont particulièrement changeants dans le domaine des questions sociales. D'évidence les problématiques d'aide sociale ou d'assistance ne sont pas traitées dans les préparations ni l'impact du droit international et européen. Enfin, une meilleure connaissance des théories et concepts fondamentaux liées aux questions sociales, comme celle de la justice sociale, semble indispensable et fait cruellement défaut à l'ensemble des candidats.

### 4) Questions européennes

L'impression générale qui se dégage est que les étudiants ont des connaissances relativement correctes sur le sujet. Le programme qu'ils sont censés avoir suivi est plutôt maîtrisé. Mais leurs connaissances restent malgré tout assez scolaires. On ne peut pas leur reprocher franchement, dans la mesure où la matière est « gigantesque ». Toutefois, certaines questions de fond, essentielles d'un point de vue théorique (limitation de la souveraineté des États, démocratie dans l'Union européenne, notion d'euroanéité, etc.), font l'objet d'un traitement très superficiel.

L'Europe est à la fois un cadre juridique particulièrement solide et précis (au même titre que le droit public interne), et un ensemble de politiques publiques dont on connaît la portée. Cet aspect ou cette réalité européenne ne semble pas toujours appréhendé à sa juste valeur par les candidats. Tout se passe, parfois (et assez souvent même), comme si l'Union européenne était à côté de la France (ou inversement).

Enfin, et il convient d'insister énormément sur ce point, l'Union européenne c'est d'abord et avant tout du droit. Or, la partie juridique est assez mal maîtrisée.

#### B) Concours interne.

##### 1) Finances publiques

A quelques exceptions près, les candidats ne manquent pas de connaissances dans le domaine des Finances Publiques. Ils ont su traiter le sujet qu'ils avaient tiré et répondre à des questions plus larges que leur sujet. Ils sont parvenus à

trouver une problématique et à la développer autour d'une architecture souvent pertinente.

Toutefois, le jury constate une méconnaissance de l'histoire en général et de celle même récente des finances publiques qui permet comparaisons et appréciation critique, les candidats se cantonnant à l'actualité (« génération LOLF »). De plus, ils se hasardent rarement à faire une analyse critique du sujet et à établir un lien entre leur connaissance et la réalité à laquelle elle correspond.

## **2) Questions internationales.**

Les candidats disposent en général de bases solides en droit international public, mais se cantonnent le plus souvent à une approche institutionnelle assez statique (parfois complétée par des éléments de théorie) des relations internationales. Nombre d'entre eux ignorent non seulement la pratique des relations internationales (qui détermine le cadre institutionnel), mais aussi les crises, récentes ou en cours. Enfin, la majorité des candidats a des connaissances géographiques sérieusement lacunaires.

Les candidats gagneraient donc considérablement à lire, par exemple au cours de l'année qui précède le concours, un quotidien de bon niveau : ceci suffirait, pour nombre d'entre eux, à éviter les impasses et à nourrir leur réflexion.

Au total, les bons candidats sont ceux qui allient des connaissances de bon niveau (tant sur le cadre des relations internationales que sur les événements qui utilisent ou influent sur ce cadre) et une réflexion personnelle sur les grands enjeux.

## **3) Questions sociales.**

Le nombre de candidats ayant présenté questions sociales à l'oral est limité (11) ce qui permet difficilement des généralisations.

Le jury estime toutefois que les candidats sont insuffisamment préparés à l'épreuve. Ils manquent d'une compréhension globale des politiques et des institutions et ont sur certains sujets des lacunes très importantes, inacceptables pour un concours de ce niveau. Il leur est aussi difficile de répondre à des questions concernant la mise en œuvre de politiques publiques au programme qui les concernent directement, comme usager ou fonctionnaire.

La répartition des sujets tirés entre la partie « droit du travail - emploi » et le reste du programme reflète les aléas du tirage au sort et non la répartition par thème des sujets possibles.

De manière générale le jury note une stratégie d'évitement des questions sociales à l'oral et un choix majoritaire à l'écrit qui reflète un niveau moyen dans la matière assez bas. Les candidats comme les préparations devraient se rendre compte qu'un niveau moyen aussi faible donne à un candidat bien préparé un fort avantage comparatif.

#### 4) Questions européennes.

Le jury note que, dans l'ensemble, les candidats ont présenté des exposés structurés. Il note également que, dans l'ensemble, les candidats témoignaient d'une bonne réactivité sur les questions. S'il s'en satisfait, d'autres points appellent de sa part les critiques suivantes

- il note une tendance, parfois excessive, à relier la question posée au traité de Lisbonne en cours d'adoption. S'il est judicieux de faire état d'un bon suivi de l'actualité, il est en revanche dommageable d'évoquer de manière artificielle ce traité.
- Le jury regrette que les connaissances soient souvent trop générales voire, dans certains cas, de niveau journalistique. L'attention des candidats est surtout attirée sur la nécessité de connaître les « grands arrêts » de la Cour de justice des Communautés européennes. Par ailleurs, le jury note avec regret que des confusions sont encore faites entre le droit issu de la Convention européenne des droits de l'homme et le droit de l'Union européenne.
- Le jury note aussi une tendance très générale des candidats à mettre l'accent sur le droit institutionnel plus que sur le droit matériel, lequel est cependant l'essentiel de la construction communautaire.
- Le jury attendait, même pour une épreuve orale, que les candidats fassent preuve d'un peu d'esprit critique.

#### C) Troisième concours.

##### 1) Questions internationales.

Les membres du jury ont pu constater que l'épreuve de Questions internationales n'avait manifestement pas été suffisamment préparée par les candidats. Les connaissances ne dépassaient guère, au mieux, et à l'exception d'un seul candidat, le niveau de connaissances journalistiques.

Les membres du jury ont été frappés par la faible culture générale des relations internationales, et plus encore du droit international, des candidats au concours.

##### 2) Questions sociales.

Le programme de « questions sociales » est particulièrement vaste. Les hasards du tirage au sort par les candidats du sujet de leur exposé les a conduit à intervenir essentiellement sur des thèmes relatifs aux données générales et au domaine travail-emploi.

Ils ont, à la suite de cet exposé, été interrogés pour approfondir certains des points qu'ils avaient présentés, puis sur des questions relatives à l'ensemble du

programme (ainsi, la protection sociale –sécurité sociale et protection complémentaire, la santé, l'action sociale).

La moitié des candidats n'avait que des connaissances rudimentaires ou fragmentaires. La qualité formelle d'exposés structurés cachait mal ces lacunes ; celles-ci apparaissant très nettement dans les réponses aux questions posées. Des notes au dessous, voire très au dessous de la moyenne sanctionnent ces lacunes.

Au contraire, l'autre moitié des candidats avait une bonne compréhension non seulement du thème qu'ils avaient tiré au sort, mais sur les autres champs du programme. Pour deux d'entre eux, les interrogateurs ont même été très agréablement surpris par les qualités déployées :

- Précision et ampleur des connaissances ;
- Capacité de contextualiser les réponses ;
- Compréhension des connexités entre les divers domaines du programme.

### **3) Questions européennes.**

Le niveau général des candidats était relativement bon, avec une connaissance approfondie des mécanismes décisionnels (trois piliers, codécision, vote à la majorité qualifiée) et des grandes politiques communautaires (y compris les mécanismes budgétaires). Paradoxalement, les dispositifs nationaux de prise de décision en matière européenne (rôle du Conseil d'Etat, application de l'article 88.4 de la Constitution, mécanisme interministériel de transposition des directives...) étaient moins bien maîtrisés.

Certains candidats étaient insuffisamment informés de l'actualité politique européenne récente (traité de Lisbonne, programme de la présidence française du Conseil de l'UE). On a pu constater en revanche de bonnes connaissances sur des points techniques tels que la jurisprudence de la Cour de Justice.

**CONCOURS D'ENTREE A L'ECOLE DE 2007  
CONCOURS EXTERNE  
COMPOSITION DU JURY**

**Président**

Monsieur Yves MANSILLON  
Préfet

**Assesseurs**

Madame Gwénaële CALVÈS  
Professeure de droit public

Madame Danielle COMTET  
Administratrice territoriale hors classe

**Membres**

Monsieur Gérard MAMOU  
Inspecteur général de l'Education nationale

Madame Nathalie PILHES  
Administratrice civile hors classe

Monsieur Jérôme BIARD  
1<sup>er</sup> conseiller au Tribunal Administratif de Paris

Madame Mylène LE ROUX  
Maître de conférences

Monsieur Sébastien GALLEE  
Premier conseiller de chambre régionale des comptes

Monsieur Bernard COLAS  
Maître de conférences

Monsieur Pierre-Yves MONJAL  
Professeur des universités

Madame Nathalie SCRIBAN-CUVELIER  
Administratrice principale au Parlement européen

Madame Fabienne BARTOLI  
Inspectrice des affaires sociales

Monsieur Francis KESSLER  
Maître de conférences en droit privé

Madame Hélène LE GAL  
Conseillère des affaires étrangère

Monsieur Charles ARAMBOUROU  
Premier conseiller de chambre régionale des comptes

**CONCOURS D'ENTREE A L'ECOLE DE 2007  
CONCOURS INTERNE  
COMPOSITION DU JURY**

**Président**

Monsieur Yves MANSILLON  
Préfet

**Assesseurs**

Madame Gwénaële CALVÈS  
Professeure de droit public

Madame Danielle COMTET  
Administratrice territoriale hors classe

**Membres**

Monsieur Alain PERRITAZ  
Administrateur civil

Madame Alya AGLAN WISMANN  
Maître de conférences en histoire

Monsieur Martin COLLET  
Professeur des universités

Madame Isabelle BOURION  
Conseillère de tribunal administratif

Monsieur Hervé BONNAZ  
Administrateur de l'INSEE

Madame Tania SOLLOGOUB  
Maître de conférences IEP

Madame Valérie MICHEL  
Professeure des universités

Monsieur Pascal PENAUD  
Inspecteur général des affaires sociales

Madame Christine FAGES  
Conseillère des affaires étrangères

Madame Odile REBLE-CELDRAN  
Première conseillère à la Chambre régionale des comptes d'Alsace

Madame Isabelle SAURAT  
Administratrice civile hors classe

Madame Nathalie BIQUARD  
Administratrice de la ville de Paris

**CONCOURS D'ENTREE A L'ECOLE DE 2007  
TROISIEME CONCOURS  
COMPOSITION DU JURY**

**Président**

Monsieur Yves MANSILLON  
Préfet

**Assesseurs**

Madame Gwénaële CALVÈS  
Professeure de droit public

Madame Danielle COMTET  
Administratrice territoriale hors classe

**Membres**

Monsieur Pierre NAVES  
Inspecteur général des affaires sociales

Madame Natacha CZERWINSKI  
Journaliste, l'Express

Monsieur Emmanuel CADEAU  
Maître de conférences

Monsieur Olivier VIGNA  
Economiste, Banque de France

Monsieur Arnaud MAGNIER  
Adjoint au chef du secteur Parlement  
Secrétariat général des affaires européennes

Madame Caroline LALY-CHEVALIER  
Maître de conférences en droit public

Monsieur Jacques POPPER  
Executive Vice-président du cabinet conseil Mars & Co

Madame Gwénaëlle ROT  
Maître de conférences

Monsieur Serge FAYE  
Secrétaire général adjoint UNSA

Madame Delphine GOUGEON  
Administratrice territoriale